



L'association CinéMA35 qui fédère 35 salles de cinéma en Ille-et-Vilaine (Bretagne) organise, comme chaque année depuis 2000, une compétition de courts-métrages avec le soutien du Département d'Ille-et-Vilaine.

Animation phare du Festival CinéMA35 en fête, la **Compét' de courts-métrages** a été extraite de ce dernier pour devenir un évènement à part entière avec la volonté de fédérer les salles du réseau.

La compétition valorise le format court-métrage, les jeunes talents, et met en avant des productions francophones actuelles.

Les films sélectionnés composeront un programme d'environ 1h30, projeté en simultané le **13 Octobre 2022** dans les salles participantes et le **15 Octobre** lors d'une soirée unique de gala.

3 prix seront attribués :

- ★ Le Prix du Jury composé de personnalités et de professionnels du cinéma avec le soutien du département d'Ille-et-Vilaine
- ★ Le Prix du Public, en partenariat avec le Crédit Mutuel de Bretagne
- ★ Le Prix du Jury-Jeunes composés de jurés entre 14 et 18 ans offert par CinéMA35

En bref

- Lieux de projection : Salles associatives d'Ille-et-Vilaine (35)
- Frais d'inscription : Gratuit
- Date limite d'inscription et d'envoi des films : le dimanche 1er mai 2022
- Période de présélection : avril-mai 2022
- En cas de sélection - invitation à la soirée de gala le Samedi 15 Octobre 2022 : frais de transport (A/R seulement depuis la France, en tenant compte d'un coût Paris-Rennes) + repas/ hébergement pris en charge par CinéMA35 – pour un.e seul.e représentant.e par film.



Conditions de participation

- Concours exclusivement réservé aux réalisateurs de courts-métrages (n'ayant jamais réalisé de longs-métrages)
- Films de fiction francophone terminés après le 1er septembre 2020 et n'ayant pas été soumis au comité de sélection l'an passé

Modalités du film (à lire attentivement)

- Durée maximale : 20 minutes maximum (générique inclus)
- Origine : tourné en langue française
- Format de projection requis pendant l'événement : DCP seulement (obligatoire)
- Formats de visionnement pour la sélection : Liens Internet (plateforme de visionnement : Vimeo, Youtube...) ou DVD / Pas d'envoi de lien à télécharger
- Les représentant.e.s des films sélectionnés s'engagent à être présent.e.s la journée du samedi 15 octobre, pour la rencontre avec le public et la remise des Prix lors de la soirée de gala. En cas d'absence, le film sera retiré de la compétition. Les participants donnent l'autorisation aux salles adhérant à Cinéma35 de projeter les films en compétition pour une reprise du programme dans l'année qui suit la manifestation.

Procédure d'inscription (jusqu'au 1er mai 2022)

Renseigner le formulaire de candidature dûment rempli et signé comprenant notamment :

- un CV de la/du réalisatrice/réalisateur,
- le synopsis et d'une image (ou affiche) du film
- le lien de visionnement du court-métrage

via le formulaire en ligne. : <https://framaforms.org/appel-a-film-compétition-de-courts-métrages-francophones-2022-cinema35-1639134820>



Règlement en cas de sélection

Mise à disposition des DCP des films sélectionnés

Pour les films sélectionnés devant être projetés dans les salles participant lors de la soirée de "compétition de courts-métrages" (soit approximativement 30 cinémas), il est impératif que la date de mise à disposition des DCP (Digital Cinema Package) soit respectée, afin de laisser à l'organisateur un délai suffisant pour le regroupement des DCP.

Les candidats sélectionnés devront fournir à l'organisateur un DCP sous une des formes suivantes :

Fichier téléchargeable,
Support physique (clé USB, disque dur ou DVD).

Contrôle de validité

Les DCP fournis devront avoir été préalablement testés sur un serveur d'image cinéma (type Doremi ou autre). Les DCP ne pourront être issus d'une conversion à partir d'une vidéo HD sans que le résultat de cette conversion n'ait été testé "en vraie grandeur" par le candidat ou une personne qualifiée sur un serveur d'image cinéma.

En aucun cas la conversion d'un format vidéo vers DCP ne sera effectuée par l'organisateur.

Calendrier

- du 15 décembre 2021 au 1er mai 2022 : lancement de l'appel à film
- du 15 avril au 15 mai : annonce des présélections. Les candidats procèdent alors à l'envoi de leur DCP et/ou fichier HD – réception impérative avant le **mercredi 1er juin 2022**.
- du 2 mai au 1er juin : réception des DCP ou fichier HD des films sélectionnés
- samedi 5 ou 12 juin : journée de sélection à St Georges lors de la première quinzaine de juin.
- semaine du 14 juin : annoncer des films sélectionnés
- 10 juillet : réception des DCP des films sélectionnés pour la Compétition
- Jeudi 13 octobre : Diffusion en simultanée dans les salles participantes
- Samedi 15 octobre : Soirée de gala

Élimination des retardataires

Si le DCP n'est pas reçu au plus tard le 10 juillet 2022, le court-métrage sera éliminé de la sélection.

Retour des DCP aux candidats

Les DCP fournis sur support physique seront retournés aux candidats sélectionnés dès qu'un support complet de l'ensemble des DCP aura été créé et validé par l'organisateur.